

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1362 décision n° 1362 du 25 novembre 1946

n° 1362

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 novembre 1946

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1946

Date du numéro

30 novembre 1946

TEXTE INTÉGRAL

Sont libérés du service actif partin de contrat les miliciens dont les noms suivent : 978. — Hammadou Ali, caporal, 2e compagnie (pour compter du 13 novembre 1946) ; 974. — Ali Bourhan, 1re classe, 2e compagnie (pour compter du 17 novembre 1946) ; 1081. — Mahammad Saïd, 1re classe, 1re compagnie (pour compter du 21 novembre 1946) ; 1463. — Hamad Ali, 2e classe, 2e compagnie (pour compter du 18 novembre 1946) ; 1496. — Ahmed Bourhan, 2e classe, 2e compagnie (pour compter du 17 novembre 1946). Sont libérés par mesure disciplinaire les miliciens dont les noms suivent : 1611. — Ali Abdalla, 2e classe, 3e compagnie (pour compter du 12 novembre 1946) ; 1615. — Ahmed Mansour, 2e classe, 3e compagnie (pour compter du 14 novembre 1946).